CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E7045** **VALABLE JUSQU'AU** **12/02/2027**

ÉDITÉ LE 27/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Raison sociale : CANTIE PROCESS INDUSTRIELS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/04/2006

Capital : 35 750

LA PLANE BASSE
81660 BOUT-DU-PONT-DE-LARN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTRES 350419032

Siret : 350 419 032 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0021752

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5100285204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5100285204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 05 63 61 47 52 **Fax :** 05 63 61 36 99

Portable :

Responsabilité légale :
CANTIE NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.cantie-process.com

E-mail : h.escribe@cantie-process.com

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 685 799 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	31	05/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/01/2026 15:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.